

/DE.-

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 89-88 du 13 Mars 1989

Autorisant la Camarade Sanoussi ABDOU GAFFAROU ADEYEMI à perdre la nationalité Béninoise.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'Ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU la Loi N°65-I7 du 23 Juin 1965 portant Code de nationalité béninoise et le Décret N°272 PC/MJL du 11 Août 1965 fixant les modalités d'application du Code de la nationalité béninoise et les instructions du Garde des Sceaux, Ministre de la Législation ;
- VU le décret N°88-315 du 29 Juillet 1988 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU la requête en date du 28 Mai 1988 du Camarade SANOUSSI Abdou Gaffarou Adéyemi, ensemble les pièces produites ;
- SUR propositions du Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- LE le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 8 Février 1989 ;

SECRET :

Article 1er.- Le Camarade Gaffarou Abdou SANOUSSI, né le 27 Août 1949 à Sakété, fils de Sadikou SANOUSSI et de Ayissatou LAICI, demeurant à LIBREVILLE au Gabon, est autorisé à perdre la nationalité béninoise.

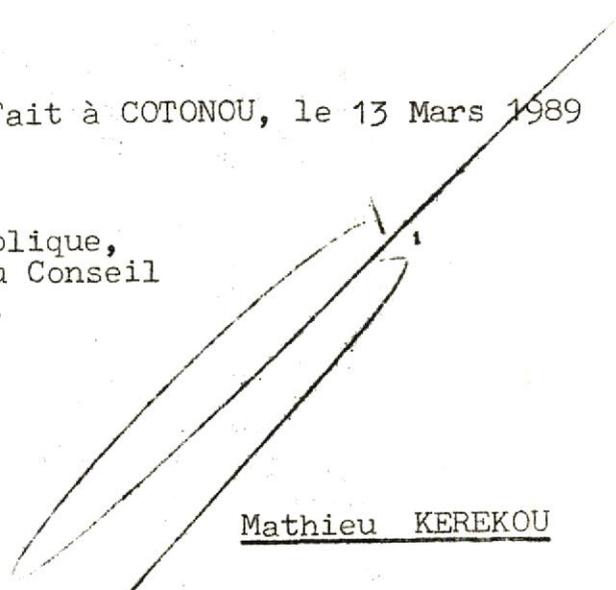
.../...

Article 2.- Le présent décret prend effet à la date de sa signature sans toutefois qu'il soit porté atteinte à la validité des actes passés par Abdou Gaffarou SANOUSSI, ni aux droits acquis par les tiers antérieurement à sa publication sur le fondement de la nationalité béninoise de l'intéressé.

Article 3.- Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 13 Mars 1989

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Le Ministre de la Justice, Chargé
de l'Inspection des Entreprises
Publiques et Semi-Publiques,



Saliou ABOUDOU

Ampliations : PR 6 SA/CC 4 ANR 4 CPC 2 PPC 2 SGCEN 4 MJIEPSP 6
autres Ministères 15 CEAP 6 DB-DCF-DSDV-DTCP-DI 12 DPE-DLC-
INSAE 3 UNB-FASJEP 2 BN-DAN 2 Intéressé 1 JORPE 1.-